

LE CHIFFRE DU MOIS

2

Parmi les recommandations émises par le Haut Conseil de la Santé Publique dans l'axe « soins » de son rapport *Evaluation de 10 ans de politique de lutte contre le cancer 2004-2014 (2016)*, deux sont à souligner.

Point 29. Mieux prendre en compte le **point de vue et le profil des patients** dans la conception et le déroulement des prises en charge, à toutes les étapes des

soins, et impliquer davantage les patients qui le souhaitent dans les décisions médicales

Point 30. Développer **l'éducation thérapeutique des patients** atteints de cancers, notamment en vue des futures thérapies orales et/ou à domicile, et en ce qui concerne leur surveillance ultérieure.

Source :

<http://www.hcsp.fr/explore.cgi/avisrapportsdomaine?clefr=557>

DANS L'ACTUALITE

LA e-SANTE (PARTIE 1)

L'OMS la définit comme un large ensemble d'activités qui utilisent des moyens électroniques pour livrer des informations, des ressources et des services relatives à la santé ; c'est l'utilisation des Technologies de l'Information et de la Communication dans le domaine de la santé.

Le rapport « **From innovation to implementation** » (OMS, 2016)

http://www.euro.who.int/_data/assets/pdf_file/0012/302331/From-Innovation-to-Implementation-eHealth-Report-EU.pdf?ua=1

a établi les recommandations suivantes :

- engagement politique explicite
- mise en place de stratégies dédiées
- développement et harmonisation de la législation sur les dossiers de santé électroniques
- implémentation de la télésanté
- adoption de normes pour l'échange de données et l'interopérabilité
- réglementation de la santé mobile (*m-santé*)
- développement de la littératie¹ du numérique et de la santé chez les professionnels de la santé et le public
- accroissement de l'utilisation du *e-learning*, des conseils en santé et méga données sur les réseaux sociaux.

¹ : désigne "l'aptitude à comprendre et à utiliser la numérique dans la vie courante, à la maison, au travail et dans la collectivité en vue d'atteindre des buts personnels et d'étendre ses compétences et capacités" (OCDE)

Ces notions sont à rapprocher de celles développées en France dans le rapport « **La santé, bien commun de la société numérique** » (Conseil National du Numérique, 2015).

<http://cnnumerique.fr/le-cnum-presente-son-rapport-sur-la-sante-bien-commun-de-la-societe-numerique/>Quinze propositions ont été formulées pour mettre le numérique au service d'une *e-santé* compétitive et respectueuse des droits et libertés.

Elles sont regroupées en quatre parties :

- innover dans le respect des droits des individus (construire un écosystème d'innovation en commun, redonner au citoyen la maîtrise de ses données de santé)
- tous tributaires et dépositaires du système de santé (informer vraiment les citoyens, coopérer pour faire face aux enjeux de santé publique)
- la santé en réseau (renouveler la conception du soigner et de prendre soin)
- questionner l'éthique à l'heure du numérique.

Parmi les initiatives présentées, citons :

- le pilulier connecté et sécurisé Imedipac^o (Medissimo), conçu pour optimiser l'observance
- les « clouds » personnels, visant une meilleure prise en charge médicamenteuse
- les démarches citoyennes de veille et de vigilance sanitaires, permettant, par exemple, la remontée exhaustive et en temps réel des effets indésirables.

BOARD SCIENTIFIQUE

Pr P. Arnaud (Paris), Pr J. Bonnetterre (Lille), Pr D. Cuny (Lille), Dr E. Dansin (Lille), Dr B. Dervaux (Lille), Pr E. Lartigau (Lille), Dr F. Pinguet (Montpellier), Pr J. Robert (Bordeaux), Dr M. Yilmaz (Lille)